

Groupe de Travail « Enfance-Famille » de la Commission du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale (CO-FASS) du 7 février 2019

PARTICIPANTS

Direction :

Philippe LAUMIN - Directeur OPTIM'Services - Action Sociale - Président de la CO-FASS

Christophe COLLEU – Responsable National « Enfance-Famille » OPTIM'Services - Action Sociale

Frédéric LE GUEN – RRS OPTIM'Services - Action Sociale

Délégation UNSA Ferroviaire :

Sylvie ROYER-LAIGRE - Psychologue Conseillère d'Orientation - Représentante à la CO-FASS

François PIEROTTI - Expert Fédéral Protection Sociale - Représentant à la CO-FASS

Pour mémoire, ce Groupe de Travail « Enfance-Famille » (à l'identique d'autres G.T. de la CO-FASS : « Pensionnés », « Communication »...) se réunit une fois par an afin d'informer les organisations syndicales représentant les bénéficiaires du FASS sur les actions et projets en cours et réfléchir à l'évolution des offres et prestations sur le champ de l'enfance, de la famille et de la parentalité.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour de ce G.T. Enfance-Famille.

Denis DONTENVILL – Secrétaire Fédéral Protection Sociale





SOMMAIRE

INFORMATION SUR LA JOURNÉE DU 12 MARS 2019	3
CENTRES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (C.O.S.P.) POINT SUR L'ORGANISATION ET L'ACTIVITÉ 2018	5
CENTRES MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUES (C.M.P.P.) : RETOUR SUR L'EXERCICE 2018	6
PRIM'ENFANCE : PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION	8
LIEUX D'ACCUEIL EDUCATIFS (L.A.E.) : RÉFLEXION COMMUNE SUR LES PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINES ANNÉES	8



INFORMATION SUR LA JOURNÉE DU 12 MARS 2019

La Direction présente le programme de la « JOURNÉE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES », qui se tiendra le 12 mars 2019 à l'invitation de Benjamin RAIGNEAU – DRH du GPF – et de Xavier ROCHE – Directeur OPTIM'SERVICES :

CONTEXTE

- ✓ Actualités sociétales : « affaire » Weinstein, # METOO...
- ✓ Novembre 2018 : engagement de SNCF dans le premier réseau européen réunissant sept grandes entreprises pour lutter contre les violences faites aux femmes

OBJECTIFS

- ✓ Aborder les différentes formes de violences
- ✓ Identifier les personnes « ressources » en interne et à l'externe
- ✓ Promouvoir le travail réalisé par l'Action Sociale sur ce sujet

CIBLE

- ✓ Public des managers et RRH du GPF

MISE EN ŒUVRE

- ✓ Co-construction OPTIM 'Services - Action Sociale et DRH
- ✓ Contribution du service médical : médecins du travail et PSP
- ✓ Plénière le matin à SAINT-DENIS suivie en vidéo-conférence dans dix villes en régions (au total, 8800 invitations) : BORDEAUX, DIJON, LILLE, LIMOGES, LYON, MARSEILLE, RENNES, IVRY (Siège Gares et Connexions), STRASBOURG et TOURS
- ✓ Ateliers l'après-midi à SAINT-DENIS, poursuite des débats en régions

Après l'ouverture de la journée par un message vidéo de Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, deux tables rondes se tiendront le matin à SAINT-DENIS :

- 📄 « VIOLENCES, DE QUOI PARLONS NOUS ? »
- 📄 « VIOLENCES AU TRAVAIL : SE MOBILISER POUR AGIR ENSEMBLE »

Sont prévues les interventions de Guillaume PEPY, Patrick JEANTET, Benjamin RAIGNEAU, Xavier ROCHE, Philippe LAUMIN, Catherine WORONOFF ARGAUD (Responsable Politiques Diversité et Mixité du GPF), Francesca ACETO (Présidente de « SNCF au Féminin »), ainsi que de multiples intervenants extérieurs : Brigitte GRÉSY (Secrétaire Générale du Conseil supérieur de l'Égalité Professionnelle), médecins, sociologue, économiste, avocate, acteurs associatifs...



L'après-midi, les échanges se poursuivront dans chaque région et des ateliers se tiendront simultanément à Saint-Denis, portant sur deux thématiques :

- « DU SEXISME ORDINAIRE À LA VIOLENCE AU TRAVAIL : TOUTES ET TOUS CONCERNÉS », animés par la DRH (Diversité-Mixité) ;
- « VIOLENCES FAMILIALES ET IMPACTS AU TRAVAIL », animés par l'Action Sociale.

L'UNSA-Ferroviaire donne tout d'abord acte à la Direction OPTIM'Services - Action Sociale de cette pré-information des représentants des O.S. dans le cadre de ce G.T. de la CO-FASS.

L'UNSA-Ferroviaire se félicite ensuite de l'organisation de cette journée, toute action visant à combattre la violence sous toutes ses formes, notamment celle faite aux femmes, au travail ou dans la sphère privée, recueille évidemment notre soutien.

L'UNSA-Ferroviaire se félicite également que l'Action Sociale SNCF ait été associée à la construction de cette journée. L'expertise et le savoir-faire de l'accompagnement proposé par l'Action Sociale, à l'interface de la vie professionnelle et de la vie personnelle et familiale - mais toujours dans le respect du secret professionnel - ne sont plus à démontrer.

Il est donc positif, qui plus est dans le contexte actuel, que la plus-value de l'Action Sociale SNCF soit ainsi valorisée au plus haut niveau du GPF. Comme ne cesse de le répéter **L'UNSA-Ferroviaire** : si l'Action Sociale est parfois méconnue, quand elle est connue, elle est reconnue !

L'UNSA-Ferroviaire formule toutefois deux remarques en séance :

- ✓ Il semble que la « connexion » à distance des professionnels de l'Action Sociale soit « contingentée »... S'ils ne constituent certes pas le public-cible de la journée, il serait toutefois regrettable que ces professionnels ne puissent suivre les débats en qualité « d'auditeurs », notamment les AS-CO ;
- ✓ **L'UNSA-Ferroviaire** rappelle le rôle essentiel des représentants du personnel en matière de prévention et/ou d'alerte et de soutien aux salarié-e-s et regrette ainsi que les C.S.E. n'aient pas été associés sous une forme ou une autre à cette journée, qui plus est dans le contexte de disparition des C.H.S.C.T de proximité... *A minima*, la DRH pourrait convier les Secrétaires de C.S.E. et/ou les élu-e-s des C.S.E. directement concerné-e-s par cette thématique, qu'il s'agisse des Président-e-s des Commissions de l'égalité professionnelle femmes-hommes, ou bien des élu-e-s « référent-e-s en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes » (défini-e-s par l'Article L.2314-1 du Code du Travail)...

La Direction répond en séance que deux invitations impersonnelles à la journée à SAINT-DENIS seront adressées aux organisations syndicales représentatives. Réponse un peu courte... mais une délégation de la Fédération **UNSA-Ferroviaire** assistera bien entendu à la journée.

Dernière minute ! Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons que, suite à la demande de **L'UNSA-Ferroviaire** en séance, la DRH a finalement également invité à cette journée les élu-e-s des C.S.E. « référent-e-s en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ».

Merci **L'UNSA-Ferroviaire** !



CENTRES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (C.O.S.P.) POINT SUR L'ORGANISATION ET L'ACTIVITÉ 2018

La Direction communique un document très succinct sur l'activité des C.O.S.P. en 2018 :

- 1771 bilans d'orientation réalisés par les centres parisiens ;
- 1101 nouveaux enfants accompagnés, soit un taux de renouvellement de 62 % ;
- La Direction nous informe également de l'embauche d'un psychologue-conseiller d'orientation au C.O.S.P. de BORDEAUX et de la mise en place d'un pilotage unique de l'activité nationale (LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, PARIS) par la seule Responsable du C.O.S.P. de PARIS.

La prestation délivrée par les C.O.S.P. de l'Action Sociale SNCF est unanimement appréciée des jeunes et des parents : **l'UNSA-Ferroviaire** se félicite que la fréquentation reste soutenue en 2018, et que le taux de renouvellement soit élevé. Elle regrette cependant l'absence de données pour les C.O.S.P. de province : PARIS n'est pas la France et **l'UNSA-Ferroviaire** questionnera donc le sujet lors de la prochaine réunion de la CO-FASS.

Concernant l'embauche d'un psychologue à BORDEAUX, on peut en donner acte à la Direction, mais pas de fausse joie... Il ne s'agit pas d'une création de poste mais d'un remplacement de départ en retraite. D'ailleurs, **l'UNSA-Ferroviaire** pointe en séance l'insuffisance de moyens dédiés au C.O.S.P. de BORDEAUX puisque des psychologues du C.O.S.P. de PARIS sont amenés à se déplacer régulièrement à BORDEAUX pour renforcer l'équipe et assurer des rendez-vous...

De plus, la mise en place d'un pilotage unique n'est pas pour nous rassurer : s'il peut avoir un sens en termes d'animation « métier », il obéit aussi évidemment à une logique de productivité... La Responsable concernée va donc, elle aussi, goûter au charme des voyages en TGV entre les différents sites...

Surtout, la Direction concède à demi-mots que cette Responsable ne pourra plus assurer sa part de rendez-vous avec les bénéficiaires... On le comprend aisément vu la nouvelle configuration de son poste, mais voilà encore un nouveau report de charge sur les autres psychologues parisiens, qui n'est pas compensé... Que la Direction mette en avant la prestation-phare des C.O.S.P., on ne peut que s'en féliciter, mais là aussi, les moyens sont de plus en plus « optimisés » : jusqu'où ? Sans parler de l'éloignement du management à distance pour les salariés et de l'absence de « boucle de rattrapage » si la Responsable est absente... Mais, nous ne sommes pas en C.S.E...

Bref, une organisation du travail « optimisée »... n'est pas forcément rationnelle ! Espérons pour les bénéficiaires que les délais de rendez-vous dans les C.O.S.P. ne s'allongent pas !



Enfin, la Direction fait part en séance de son souhait d'expérimenter l'outil « Click-RDV » pour la prise de rendez-vous en C.O.S.P., voire en C.M.P.P. Elle affirme en revanche ne pas l'envisager pour les Centres d'Action Sociale...

Voilà une information d'importance glissée en catimini et sans autres précisions par la Direction : on la comprend, vu les remous que provoque « Click-RDV » au sein des Services Médicaux et sur lesquels **l'UNSA-Ferroviaire** a déjà dû intervenir. Nous questionnerons donc le sujet lors de la prochaine CO-FASS, sachant que la position de **l'UNSA-Ferroviaire** sur l'outil « Click-RDV » est simple, claire et invariable :

- ✓ OUI à Click-RDV pour faciliter l'organisation personnelle des bénéficiaires, l'accessibilité à l'Action Sociale et à la prestation, la prise de rendez-vous en dehors des heures de travail ;
- ✓ **NON à Click-RDV pour « optimiser », contourner et limiter le temps d'accompagnement des familles par les professionnels !**

Au regard des difficultés rencontrées par le corps médical sur ce dernier point, **l'UNSA-Ferroviaire** demande donc que les professionnels des C.O.S.P. et C.M.P.P. soient consultés et associés aux conditions de mise en œuvre de cette expérimentation, afin que l'accompagnement des bénéficiaires ne soit en rien dégradé. Le professionnel concerné doit rester maître de son agenda et de ses plages de rendez-vous, qui ne doivent pas être gérées à distance par un tiers administratif extérieur. **l'UNSA-Ferroviaire** sera très vigilante afin que l'utilisation de cet outil, utile en soi pour les bénéficiaires, ne soit pas dévoyée par une logique de « Lean Management » ou autre « toyotisme ». Le temps d'accompagnement médical ou social n'est pas et ne doit pas être contingenté, mais laissé à l'appréciation des professionnels : un patient ou un bénéficiaire n'est pas une rame TGV et un Centre Médical ou d'Action Sociale n'est pas un Technicentre !

CENTRES MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUES (C.M.P.P.) : RETOUR SUR L'EXERCICE 2018

À l'identique des C.O.S.P., la Direction communique un document très succinct sur l'activité des C.M.P.P. en 2018 :

- 1204 enfants accompagnés ;
- 532 nouveaux enfants accompagnés, soit un taux de renouvellement de 44 % ;
- Facturation d'actes à la CPR : 1,326 M€ ;
- Taux de remboursement CPR au 21 janvier 2019 : 96,7 %.

Les C.M.P.P. de l'Action Sociale SNCF délivrent, là aussi, une prestation de soutien et d'accompagnement très appréciée des parents cheminots dont les enfants et adolescents rencontrent quelques difficultés à « grandir ».

En termes de gestion du FASS et au regard des « errements » connus par le passé, **l'UNSA-Ferroviaire** se félicite que l'automatisation des flux financiers entre les C.M.P.P. (demandes de prise en charge) et la C.P.R.P. SNCF (remboursements) permette enfin la fiabilisation quasi-totale des recettes des C.M.P.P. sur l'exercice budgétaire annuel, à l'heure où les financiers sont plus que jamais aux aguets...



Ensuite, **l'UNSA-Ferroviaire** questionne en séance l'affectation des ressources en personnel, faisant part de ses inquiétudes sur une éventuelle externalisation hors SNCF de tout ou partie de la prestation C.M.P.P.

En effet, **l'UNSA-Ferroviaire** revient pour exemple sur le remplacement du poste d'orthophoniste au C.M.P.P. de Marseille, qu'elle n'avait eu de cesse de questionner en DP :

- ✓ La Direction indiquait au registre de la DP du 13 septembre 2018 que le remplacement était « à l'étude » ;
- ✓ La Direction indiquait ensuite au registre de la DP du 18 octobre 2018 : « *qu'une dizaine d'enfants sont pris en charge par une orthophoniste libérale, que cette organisation permet de répondre aux besoins des enfants et qu'un point sera fait à la fin du premier trimestre 2019* ». Décryptage en séance de cette DP : la Direction précisait oralement être en attente d'une autorisation de recrutement.

Admettons... **l'UNSA-Ferroviaire** pouvait entendre que le service ait eu recours à titre exceptionnel à un praticien libéral afin de ne pas interrompre et péjorer l'accompagnement des enfants, tout en dénonçant le diktat de ces satanées autorisations de recrutement qui, une fois de plus, ne tiennent aucun compte des situations humaines des bénéficiaires, des enfants dans le cas présent...

Sauf que... sans attendre « *le point [qui] sera fait à la fin du premier trimestre 2019* », la Direction indiquait cette fois au registre de la DP du 4 décembre 2018 que le poste d'orthophoniste ne serait pas remplacé !

S'agissant de la dernière DP de l'histoire de l'Action Sociale, en décembre 2018, la Direction pensait-elle acter cette suppression de poste en catimini, le temps de la mise en place du CSE début 2019 ?

C'était sans compter sur **l'UNSA-Ferroviaire** qui a une bonne mémoire et suit ses dossiers et interpelle donc une nouvelle fois la Direction sur cette situation lors de ce G.T., en dénonçant ce revirement de réponses en DP et ce manquement à son engagement initial.

Léger flottement au sein de la Direction... qui assure que le registre DP de décembre 2018 est erroné... Elle confirme qu'elle remplacera le poste dès qu'elle disposera d'une autorisation de recrutement.

l'UNSA-Ferroviaire obtient donc en séance un engagement du Directeur de l'Action Sociale sur le prochain recrutement d'un orthophoniste au C.M.P.P. de MARSEILLE.

Enfin et concernant l'expérimentation éventuelle de « Click-RDV » pour les C.M.P.P., voir la position de **l'UNSA-Ferroviaire** au point 2 ci-avant concernant les C.O.S.P. : *bis repetita* !



PRIM'ENFANCE : PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

Une enquête de satisfaction est en cours d'exploitation, le questionnaire ayant été diffusé du 22 janvier au 22 février par courriel aux parents bénéficiaires de l'Indemnité de Garde Assistante Maternelle (I.G.A.M.).

Pour mémoire, c'est un prestataire externe à la SNCF, DOMISERVE, qui assure la gestion de l'I.G.A.M. La Direction présente le questionnaire adressé aux bénéficiaires, qui comporte 19 questions relatives à la qualité de la délivrance de la prestation.

Conformément à la demande que l'**UNSA-Ferroviaire** avait formulée l'an dernier, le questionnaire n'a pas été laissé à la seule main du prestataire commercial externe, mais rédigé sous la dictée de l'Action Sociale SNCF, ce qui nous convient mieux. Les résultats de cette enquête de satisfaction seront communiqués lors d'une prochaine réunion de la CO-FASS : à suivre donc...

LIEUX D'ACCUEIL EDUCATIFS (L.A.E.) : RÉFLEXION COMMUNE SUR LES PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINES ANNÉES

Pour mémoire, l'Action Sociale dispose de cinq Lieux d'Accueil Éducatifs pour enfants et adolescents : un établissement d'accueil à BRETIGNY SUR ORGE (91) et quatre structures éducatives à BISCHEIM (67), DIJON (21), LILLE (59) et MONTLIGNON (95). Lesquels, malgré une prestation d'accueil de qualité assurée par les équipes, connaissent globalement et depuis plusieurs années une sous-fréquentation chronique :

1.2. – Détail par Lieu d'Accueil Educatif (LAE)					
	Capacité d'accueil	2015	2016	2017	2018
Lieu d'Accueil Educatif					
BRETIGNY	37*	16	9	18	19
MONTLIGNON	9	9	8	7	9
BISCHEIM	9	5	1	10	10**
DIJON	9	9	5	4	4
LILLE	9	5	4	4	5
TOTAL	61	44	27	43	47



Ainsi, lors de la réunion plénière de la CO-FASS du 6 décembre 2018, l'**UNSA-Ferroviaire** avait demandé à avancer la programmation du G.T. Enfance Famille en début d'année 2019, afin de pouvoir analyser la situation et échanger très en amont sur la configuration de la prestation à la rentrée de septembre 2019, compte-tenu des délais préalables de mise en œuvre des projets d'accueil des jeunes avec toutes les parties prenantes, et des calendriers des commissions d'admission.

Sur la forme, la Direction avait répondu favorablement en programmant donc ce G.T. Enfance Famille ce 7 février. En séance, la Direction présente un document recto-verso qui, dans l'essentiel, fait référence au projet « PASSERELLE » expérimenté sur le Grand Est depuis 2017.

Extraits du document :

« Rappel des principaux éléments de contexte pour discussion sur le devenir des cinq LAE

Mars 2017 : présentation en COFASS du projet passerelle expérimenté sur ALCA avec plusieurs objectifs :

- Accroître la notoriété des offres de l'Action Sociale par une plus grande visibilité afin de promouvoir davantage l'offre d'internat éducatif
- Renforcer l'accueil en séquentiel en internat pour des enfants domiciliés en proximité des Lieux d'Accueil Éducatif (LAE), ce qui existe déjà mais de façon assez confidentielle
- Faire évoluer les offres au plus près des besoins des bénéficiaires et des clients afin de :
 - ✓ diversifier les activités des LAE en proposant une fréquentation des enfants scolarisés en externat. Il s'agit de proposer un soutien éducatif aux enfants qui en ont besoin afin de pouvoir les accueillir après les cours ou le mercredi ;
 - ✓ accueillir des jeunes alternants qui auraient besoin d'être soutenus sur le plan éducatif pendant un temps de leur formation.
- Proposer aux parents des moments de rencontre (café/parents) au sein des LAE afin de mieux conforter notre activité de soutien aux parents

Les moyens

- Favoriser les échanges entre les professionnels de l'Action Sociale ;
À partir d'une formation délivrée simultanément aux acteurs, l'objectif est de renforcer les synergies entre les travailleurs sociaux des CAS, des LAE, des COSP et des CMPP ;
- Communiquer sur notre offre éducative de proximité, avec le support d'une importante communication aux familles des cinq départements où sont localisés les LAE ;
- Développer des relations partenariales pour mieux nous faire connaître, afin d'être davantage sollicités pour l'accueil d'enfants ressortissants de la SNCF, par des partenaires tels que le Conseil Départemental, le réseau des soignants (CMPP interne et externe)...

Mars 2018 : présentation en GT Enfance/Familles d'une expérimentation en cours sur la LAE de Bischheim, destinée à accueillir des enfants alternants, dont plusieurs ouvrants-droits. »



Sur le fond, disons-le clairement, **l'UNSA-Ferroviaire** est surprise et déçue car, une fois de plus, la Direction est loin de prendre le sujet à bras-le-corps... D'une part, ce document se réfère également à « l'étude COUDRIN » de 2011, quelque peu obsolète et partiellement hors sujet et qui avait débouché sur la cessation d'activité des établissements d'ARCY et COURTEMONT-VARENNES...

D'autre part et surtout :

- ✓ Aucune analyse de la Direction sur la sous-fréquentation chronique des structures ;
- ✓ Aucune évaluation, ni qualitative, ni quantitative, du projet « PASSERELLE » expérimenté depuis 2017 ;
- ✓ Aucune indication sur la volonté de généraliser ou non ce dispositif ;
- ✓ Aucune nouvelle proposition en matière d'offre éducative et de prestation d'accueil mise au débat ;
- ✓ Aucune « perspective » tracée « pour les prochaines années » malgré l'intitulé de l'ordre du jour.

La Direction attendait-elle la solution miracle des organisations syndicales ? Pourtant **l'UNSA-Ferroviaire** avait déjà, lors du même GT de l'an dernier, formulé ses interrogations et propositions récurrentes, partagées peu ou prou par les autres organisations syndicales :

- ✓ Quelles sont les raisons profondes de cette sous-fréquentation structurelle et aléatoire des lieux d'accueil depuis plusieurs années, notamment pour les structures de Brétigny, Lille et Dijon ?
- ✓ Pourquoi autant de visites de « pré-admissions » ne sont-elles pas suivies d'un accueil ?
- ✓ Pour quelles raisons les familles ne donnent-elles finalement pas suite au projet d'accueil envisagé avec le travailleur social et la structure d'accueil ?
- ✓ Si l'on peut être convaincu que l'accueil proposé peut correspondre à un besoin, en revanche, répond-il toujours au désir des familles ?
- ✓ Quelles sont les attentes de ces familles ?
- ✓ Quelle est l'analyse de la Direction sur ces différents points ?
- ✓ Ne peut-on étudier et envisager de proposer de nouveaux types d'accueil, par exemple pour des enfants dont les « mono-parents » sont momentanément absents, en déplacements ou en formations professionnelles, malades, hospitalisés... ?
- ✓ Quelle est la réelle volonté politique de la Direction de promouvoir et développer la prestation d'accueil alors que l'Action Sociale n'a aucune obligation légale en la matière (et d'autant moins encore depuis le transfert de la branche famille du FASS) ?
- ✓ Ainsi, la Direction n'envisagerait-elle pas un projet de désengagement de ces structures, compte-tenu de la « vraie-fausse » fermeture de BRETIGNY annoncée, puis démentie, il y a quelques années et du récent précédent de la cession des EHPAD ?



Nous n'aurons pas eu de réponse concrète à nos interrogations. Si les échanges de vues en séance furent certes intéressants, le débat n'a fait que tourner autour des mêmes constats déjà faits depuis plusieurs années au sein de la CO-FASS, sans aucune avancée ni perspective d'évolution du côté de la Direction...

L'UNSA-Ferroviaire, en complément de ses questionnements ci-dessus qu'elle a donc de nouveau exprimés, a également formulé deux autres propositions concrètes qui peuvent être mises en œuvre rapidement :

- ✓ Mettre en place une évaluation externe de la prestation d'accueil par un professionnel-expert (non commercial) du secteur éducatif, en comparaison de l'accueil d'enfants et adolescents pratiqué en dehors de la SNCF ;
- ✓ Placer les quatre structures éducatives sous la responsabilité hiérarchique et le management des Dirigeants d'Unités d'Action Sociale, afin de mettre en cohérence et renforcer le travail pluridisciplinaire entre les travailleurs sociaux, « prescripteurs » de la prestation, et les équipes éducatives qui l'assurent, dans l'objectif de répondre au mieux aux besoins et demandes des familles et d'enrayer la sous-fréquentation chronique de ces structures.

En effet, **L'UNSA-Ferroviaire** fait le constat qu'à la suite de l'optimisation des postes de Responsables d'établissements ces dernières années, le pilotage de la prestation est très éloigné des sites puisque le seul et unique Responsable des LAE partage son temps (et ses multiples trajets !) entre les cinq lieux d'accueil. Le Responsable actuel conserverait ainsi l'animation « métier éducatif » de l'ensemble des structures, ainsi que la responsabilité hiérarchique de l'établissement de BRETIGNY auquel il pourrait se consacrer davantage.

La Direction répond qu'elle va y réfléchir... À suivre lors de la prochaine CO-FASS d'automne qui est la séance plénière traditionnellement consacrée à la « rentrée » dans ces structures éducatives, à moins que la Direction, après avoir réfléchi... ne fasse de nouvelles propositions d'ici là.

La balle est dans son camp et compte-tenu du contexte général du GPF et de la Branche ferroviaire qui ne manquera pas d'impacter l'avenir de l'Action Sociale SNCF, la Direction serait bien inspirée de réfléchir vite, sous peine de voir d'autres décideurs décider pour elle !

L'UNSA-Ferroviaire, pour ce qui la concerne, en organisation syndicale responsable et constructive, aura posé franchement ses constats et ses propositions sur la table.

L'UNSA-Ferroviaire considère qu'au sein d'un environnement géographique en proximité des Centres d'Action Sociale, des Centres (ou des antennes) C.O.S.P. et C.M.P.P., **chaque Lieu d'Accueil Éducatif de l'Action Sociale SNCF dispose de toutes les compétences pluridisciplinaires nécessaires et pertinentes, pour exercer pleinement sa mission au bénéfice des parents cheminots et de leurs enfants, s'il existe une réelle volonté politique...**

Prochaine instance CO-FASS : réunion plénière le 28 mars 2018.

La délégation UNSA-Ferroviaire

Sylvie ROYER-LAIGRE

François PIEROTTI

NOUVEAU!

Barème

Adhésion 2019

Adhérents	Cotisation Annuelle	Cotisation mensuelle après réduction d'impôt
A B / TA	86,00 €	2,43 €
C / TB1	95,00 €	2,69 €
D1 / TB2	104,00 €	2,94 €
D2 / TB3	116,00 €	3,28 €
E1	116,00 €	3,28 €
E2	130,00 €	3,68 €
F1	142,00 €	4,02 €
F2	163,00 €	4,61 €
G1	172,00 €	4,87 €
G2	189,00 €	5,35 €
H1	204,00 €	5,78 €
H2	225,00 €	6,37 €
CS	242,00 €	6,85 €
Actifs PS 25 et conventions collectives		
Exécution	92,00 €	2,60 €
Maitrise / ADC	116,00 €	3,28 €
Cadre A	145,00 €	4,10 €
Cadre B	186,00 €	5,27 €
Retraités		
Retraité(e)s	45,00 €	1,23 €
Réversion	21,00 €	0,57 €

- le bénéfice d'un réseau métiers au maillage national et européen,
- une hotline d'assistance juridique gratuite composée de professionnels,
- une assistance et une expertise personnalisée,
- un tarif d'adhésion parmi les plus bas, avec avantage fiscal de 66 %,
- des réductions pour le service aux adhérents : loisirs, vie quotidienne, téléphonie...



HEBDOMADAIRE Prix : 1€50

L'INFO SYNDICALE de l'UNSA FERROVIAIRE - ISSN 1774 6930 - CPPAP n° 0404 S 05319

Directeur de la publication : Roger DILLENSEGER - Imprimé au siège de l'UNSA Ferroviaire

56, rue du Fbg Montmartre - 75009 PARIS - Tél. 01 53 21 81 80 - Fax : 01 53 21 82 36 - Email : federation@unsa ferroviaire.org